

Inde : La Cour suprême rend hommage aux aborigènes

En 1994, Nandabai, une jeune femme indienne de 25 ans, est violentée et humiliée par des membres de la caste de son mari, estimée supérieure. Seize ans plus tard, la Cour suprême confirme la condamnation de ses agresseurs, et rend un vibrant hommage à ces tribus qui sont en fait les descendants des premiers habitants de l'Inde.

Nandabai fait partie de la communauté Bhil, une population tribale, marginalisée et très appauvrie, et c'est pour cette raison que des membres de la caste de son époux avaient formé cette expédition punitive. Après bien des déboires de procédure, Nandanbai a obtenu un jugement condamnant les agresseurs. Une peine légère de un an de prison, après une accusation bien arrangeante pour les accusés,... mais ceux-ci, ne pouvant admettre l'idée d'une condamnation, forment un recours devant la Cour suprême. Dans son jugement du 5 janvier, la Cour suprême rejette le recours et déplore l'indulgence relative dont ont fait preuve les juges. Surtout, la Cour se lance dans un passionnant plaidoyer pour ces populations tribales. Elles méritent le plus grand respect et l'Inde leur doit une protection spécifique car elles ont été les populations originaires de l'Inde, un grand pays d'immigration, et malgré l'injustice et les difficultés, elles ont su garder une remarquable intégrité morale.

Où est Nandabai aujourd'hui ? Que fait-elle ? J'aimerais tellement la remercier pour son courage, Nandabai. Lui dire bravo pour sa confiance dans la justice qui permet à l'Inde de faire un pas immense.

Voici le texte de l'arrêt, en anglais, récupérer grâce à l'excellent site de l'ONG Survival International.

Il aurait été trop long de traduire le texte en intégralité et cela nous conduirait vers des questions de procédure propres au droit applicable en Inde. Je vous propose une lecture plus libre des points essentiels de l'arrêt, et j'ai cherché à être fidèle à l'esprit et la démarche de la Cour suprême.

* * *

La Cour affirme d'emblée que cette affaire fournit un exemple typique du traitement imposé aux populations tribales, alors que ce sont les descendants des premiers habitants de l'Inde. Aujourd'hui, elles ne représentent qu'environ 8% de la population indienne, et sont des

communautés marginalisées et vulnérables, connaissant une grande pauvreté, l'analphabétisme, le chômage, la maladie et la rareté de terres à cultiver.

Les faits

La victime dans cette affaire est une jeune femme, Nandabai, âgée de 25 ans au moment des faits, appartenant à la tribu Bhil. Les faits sont survenus il y a seize ans, dans un village du Mahabharata.

Nandabai résidait avec son père, son frère handicapé, et sœur, souffrante de maladie mentale. Elle a eu des relations avec un homme nommé Vikram, et ils sont devenus les parents de deux enfants. Ici, il faut préciser que Vikram appartient à une caste supérieure et son mariage avait été arrangé par sa famille avec une femme de sa caste.

Le 13 mai 1994 vers 17 heures, un groupe de trois hommes et une femme, issus de la même caste que Vikram, sont entrés dans la maison familiale et s'en sont pris à Nandabai pour avoir cette union avec Vikram. Ils ont commencé à frapper Nandabai à coups de poing et à coups de pied. Puis, alors que deux des accusés lui tenaient les mains, deux autres lui ont retiré sa jupe. Ils lui ont déchiré son chemiser, arraché son soutien-gorge, et ils ont emmené Nandabai, l'obligeant à défiler sur la route du village. Pendant tout le trajet de cette expédition punitive, ils ont continué à battre et abuser d'elle.

Dans la soirée, la police a été avisée, et les agresseurs ont été arrêtés. Ils ont ensuite été condamnés au terme d'une procédure longue, et ils ont bénéficié d'une grande clémence des juges, n'étant condamnés qu'à un an de prison, alors que le sort infligé à la victime est honteux, choquant et scandaleux. Pour leur défense, les accusés soutenaient notamment que les personnes appartenant à la communauté Bhil vivent dans des vêtements déchirés... Pour la Cour, ceci montre cette triste mentalité considérant que les populations tribales sont inférieures, ce qui est totalement inacceptable dans l'Inde moderne.

Connaître son histoire...

En réalité, tout montre que les Bhils sont les descendants de certains des habitants

originaires de l'Inde, connus sous le nom d'aborigènes, ou tribus Adivasis. Les Adivasis ont été persécutés sans pitié pendant le 17ème siècle. Lorsqu'une personne était arrêtée et se révélait être un Bhil, elle était souvent tuée sur le coup. Les études historiques montrent que nombre de membres de la communauté Bhil ont ainsi massacrés. Aussi, les Bhils se sont retirés dans les bastions des collines et des forêts. Dans la période actuelle, ils ne représentent plus que 8% de la population de l'Inde, alors que les 92% se compose de descendants des immigrants, principalement originaires du Nord-Ouest, et dans une moindre mesure du Nord-Est.

L'Inde est globalement un pays d'immigrants. Alors que l'Amérique du Nord (USA et Canada) est un pays de nouveaux immigrants, venus principalement d'Europe au cours des quatre ou cinq derniers siècles, l'Inde est un pays d'immigrants âgés, venus au cours des dix mille dernières années.

Pour la Cour, il s'agit d'un point de grande importance pour la compréhension du pays, il est nécessaire d'entrer dans le détail.

L'histoire des populations de l'Inde

Les gens migrent des régions défavorisées vers celles qui semblent plus fécondes. Ceci est naturel parce que tout le monde cherche à se rapprocher de la prospérité. Avant la venue de l'industrie moderne, il n'y avait que des sociétés agricoles, et l'Inde a été un paradis parce que l'agriculture exige un terrain plat, le sol fertile, beaucoup d'eau pour l'irrigation, ce qui a toujours été le cas en Inde. De ce point de vue, l'Inde est un véritable paradis pour les sociétés pastorales et agricoles parce qu'elle a la bonne altitude, des terres fertiles, des centaines de rivières, des forêts et elle est riche en ressources naturelles. C'est pourquoi pendant des milliers d'années, les populations se sont rendues dans en Inde, y trouvant une vie confortable ici dans un pays favorisé par la nature.

Pourquoi une personne qui vit en Inde voudrait-elle s'installer par exemple en Afghanistan, qui connaît un terrain accidenté, rocailleux, montagneux et couvert de neige pendant plusieurs mois dans une année, de telle sorte que la culture y est très difficile ? C'est la cause essentielle de l'immigration et des invasions. Les seuls mouvements en sens inverse sont ceux des Indiens qui ont été envoyés durant la domination britannique comme des travailleurs sous contrat, et de l'émigration récente de quelques millions d'Indiens vers des

pays développés, à la recherche de l'emploi. On ne connaît pas un seul exemple d'une invasion par l'Inde, c'est-à-dire à l'extérieur de ses frontières.

L'opinion communément admise est que les habitants d'origine de l'Inde ne sont pas les Dravidiens, mais les pré-Dravidiens Munda, des aborigènes dont les descendants vivent actuellement dans des parties de Chotanagpur (Jharkhand), Chattisgarh, Orissa, du Bengale occidental, les Todas de l'Nilgiris au Tamil Nadu, les tribus des îles Andaman, les Adivasis dans diverses parties de l'Inde, en particulier dans les forêts et les collines, par exemple Gonds, Santhals ou les Bhils.

L'Inde, un pays d'immigrants

92% des personnes vivant en Inde sont des descendants d'immigrés, et c'est pour cette raison qu'il y a une telle diversité en Inde. C'est une caractéristique importante du pays, et la seule façon de l'expliquer, c'est accepter que l'Inde est en grande partie un pays d'immigrants.

Ainsi, il y a un grand nombre de religions, de castes, de langues, de groupes ethniques, de cultures. Dans la population, les uns sont grands, les autres ont petits, certains ont le teint foncé, d'autres la peau claire, et on relève toutes sortes de nuances : les uns ont les traits caucasiens, d'autres mongoloïdes, d'autres encore négroïdes... On voit aussi de grandes différences dans l'habillement, les habitudes alimentaires et tant d'autres questions.

On peut comparer l'Inde avec la Chine qui est à la fois plus vaste et plus peuplée. La Chine a une population d'environ 1,3 milliards alors que notre population est d'environ 1,1 milliards. La Chine a plus que deux fois la superficie du territoire indien. Cependant, tous les Chinois ont les traits mongoloïdes. Ils ont une écriture commune écrite, le chinois mandarin, et 95% d'entre eux appartiennent à un groupe ethnique, appelé les Chinois Han. Il y a donc une large homogénéité en Chine, même si elle n'est pas absolue.

S'agissant de l'Inde, les migrations à grande échelle et les invasions, échelonnées au cours de milliers d'années, ont apporté leurs différentes cultures, langues, religions, qui font l'extraordinaire diversité de l'Inde.

Une Constitution pour assurer l'égalité

L'Inde étant le pays de cette grande diversité, il est absolument essentiel, pour garder le pays uni, de connaître la tolérance et mais aussi un respect égal pour les toutes les communautés et les sectes. Nous devons saluer la sagesse de nos pères fondateurs, écrivant une Constitution laïque, pour s'adresser à la très grande diversité dans notre pays.

La Constitution nous demande de nous maintenir unis, dans notre très grande diversité, parce qu'elle garantit l'égalité l'égard de tous les groupes communautaires, les sectes, linguales et ethniques. Ainsi, la Constitution garantit à tout citoyen la liberté d'expression (Article 19), la liberté de religion (article 25), l'égalité (articles 14 à 17) et la liberté (article 21).

Egalité formelle et égalité réelle

Toutefois, donner l'égalité formelle à tous les groupes ou les communautés en Inde n'aboutirait pas à une véritable égalité. Les groupes historiquement défavorisés doivent bénéficier d'une protection spéciale et d'une assistance afin de pouvoir d'extirper de la pauvreté et de leur faible statut social. C'est pour cette raison que des dispositions spéciales ont été incluses dans la Constitution aux articles 15 (4), 15 (5), 16 (4), 16 (4A), 46, pour le développement de ces groupes.

Parmi ces groupes, les plus défavorisés et marginalisés en Inde sont les tribus Adivasis qui, comme déjà mentionné, sont les descendants des habitants de l'Inde. Ils sont devenus les plus marginalisés, vivant dans une pauvreté terrible avec des taux élevés d'analphabétisme, la maladie, la mortalité précoce,...

Leur sort est connu et il a été décrit par cette Cour dans l'affaire Samatha c. État du Andhra Pradesh et d'Ors, en 1997. Par conséquent, il est du devoir de tous ceux qui aiment notre pays de s'assurer que les contraintes ont pris fin pour ces tribus et qu'elles reçoivent l'aide propre à restituer leur statut économique et social, car elles ont été victimes pendant des milliers d'années de l'oppression et d'atrocités terribles. La mentalité des nos compatriotes envers ces tribus doit changer, la règle devant être le respect qu'elles méritent en tant que premiers habitants de l'Inde.

La noblesse, malgré l'oppression

L'injustice faite aux populations tribales de l'Inde est un chapitre honteux dans l'histoire de notre pays. Les tribus étaient appelés « Rakshas », soit les démons. Ils ont été abattus en grand nombre, et les survivants et leurs descendants ont été dégradés, humiliés, et toutes sortes de atrocités infligées sur eux pendant des siècles. Ils ont été privés de leurs terres, et poussé dans les forêts et les collines où ils mener une existence misérable de la pauvreté, l'analphabétisme, la maladie... Mais maintenant, des groupes d'intérêts ont entrepris de les priver même de leurs forêts et des terres d'où tirent leur vie, et des produits de la forêt dans laquelle ils survivent.

Malgré cette oppression horrible, ces tribus ont gardé le niveau moral le plus élevé dans notre pays. En règle générale, ils sont d'une grande franchise, ne trichent pas, et ignorent les méfaits que les non-tribaux commettent régulièrement. D'une manière générale, on peut dire qu'ils ont caractère supérieur aux non-tribaux. Il est temps de réparer l'injustice historique dont ils sont victimes.

Des affaires comme celle-ci, méritent une condamnation totale et des punitions sévères.

Par ces motifs, le pourvoi est rejeté.

Ecrit par : gilles devers, le 25.01.2011

Source : Jugement de la Cour Suprême

http://www.thehindu.com/multimedia/archive/00351/Full_Text_of_SC_jud_351589a.pdf

